

**FASCICULE
SPÉCIAL**

**BULLETIN OFFICIEL
N° 89.6 bis**

RMI

**REVENU MINIMUM
D'INSERTION**

**MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA SANTÉ
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

Les textes d'application du revenu minimum d'insertion doivent donc être les mieux connus de tous. Il est nécessaire qu'on puisse s'y référer fréquemment comme on se reporte au dictionnaire.

C'est l'objet de ce recueil qui recense tous les textes législatifs et réglementaires relatifs au R.M.I., non seulement l'ensemble des textes parus au *Journal officiel* mais également des instructions adressées aux préfets et non publiées jusqu'à présent. Cet ouvrage d'accès facile est enrichi d'une table thématique qu'il sera loisible à chacun d'adapter selon ses besoins.

Mon souhait est l'accessibilité de ces textes au profit de tous ceux qui ont à intervenir et de ceux qui, professionnellement ou bénévolement, voudront bien s'y intéresser, préalable nécessaire à l'accessibilité du revenu minimum d'insertion lui-même auprès des personnes démunies de ressources.

J'espère également que cette accessibilité des textes ainsi réalisée s'accompagne de leur lisibilité.

Le langage administratif n'est malheureusement pas toujours réputé pour sa lisibilité. Pourtant, s'il est tenu compte des conditions dans lesquelles les dispositions juridiques applicables au revenu minimum d'insertion ont été élaborées afin que celui-ci puisse être accordé dès le 15 décembre 1988 en métropole et le 1^{er} janvier 1989 dans les départements d'outre-mer, alors que la loi a été votée le 30 novembre 1988, force est de reconnaître, comme l'ont fait maints observateurs, qu'un réel effort a été fait dans le sens d'une meilleure lisibilité.

Cela est au demeurant le minimum de ce que l'on doit attendre de textes qui engagent la vie quotidienne de la nation.

Comment ne pas souhaiter que ce recueil ait le plus grand nombre de lecteurs possible et que parmi ceux-ci, certains, non concernés jusqu'à présent par l'enjeu de l'insertion des exclus, y découvrent un intérêt nouveau pour cette grande ambition de la solidarité qui nous concerne tous et dont le but est de lutter ensemble contre les formes d'exclusion qui frappent ou menacent certains de nos concitoyens.

CLAUDE ÉVIN

TABLE THÉMATIQUE (1)

<i>Accident du travail.</i>	L. 47, D. 89-8 du 5 janvier 1989, arrêté du 5 janvier 1989.
<i>Action sociale coordonnée.</i>	Circulaire du 9 mars 1989, pages 160-161.
<i>Activité non salariale.</i>	L. 10, D. 88-1111 du 12 décembre 1988, circulaire du 14 décembre 1988, page 110.
<i>Agrément.</i>	L. 12, L. 15, L. 31, D. 88-11114, 88-1115 du 12 décembre 1988, D. 89-73 du 3 février 1989.
<i>Aide sociale (prise en charge des coisations par l').</i>	L. 45, circulaire du 14 décembre 1988, page 128.
<i>Allocation de logement sociale (et A.P.L.).</i>	L. 44, D. 88-1113 et 88-1118 des 12 décembre et 14 décembre 1988, circulaire du 14 décembre 1988, page 127.
<i>Assurance maladie.</i>	L. 45, L. 46, lettre ministérielle du 31 janvier 1989, page 225.
<i>Commission locale d'insertion (et cellule d'appui).</i>	L. 14, L. 16, L. 34, D. 89-39 du 26 janvier 1989, circulaire du 9 mars 1989, page 151.
<i>Conditions d'attribution.</i>	
- dépôt, enregistrement, instruction de la demande, pièces justificatives ;	L. 12, circulaire du 14 décembre 1988, page 112 ; circulaire du 9 mars 1989, page 153.
- conditions propres à l'allocataire (détermination de l'allocataire, âge, exception, élève, étudiant, stagiaire, condition de résidence...);	L. 2, D. 88-1111, article 27 ; L. 7, circulaire du 14 décembre 1988, pages 99 et 100 ; circulaire du 14 décembre 1988, page 99.
- conditions propres au conjoint, concubin, enfants et personnes à charge ;	L. 2 et L. 8, D. 88-1111, article 27 et circulaire du 14 décembre 1988, pages 99 et 100.
- conditions propres aux activités non salariales.	L. 10, D. 88-1111, arrêtés des 12 décembre 1988 et 3 mars 1989.
<i>Conseil départemental d'insertion.</i>	L. 35, D. 89-40 du 26 janvier 1989, circulaire du 9 mars 1989, page 149.
<i>Contenieux (voir recours).</i>	

(1) Renvoie aux pages du fascicule pour les circulaires.

- Contrat* (d'insertion) : contenu, engagement, élaboration, mise en œuvre, révision ; bilan diagnostic.
- Contrat* de retour à l'emploi.
- Contrôle administratif*
- Convention* :
- en vue du service de l'allocation ;
 - entre les collectivités publiques (programme départemental, activité d'insertion) ;
 - avec les entreprises et les autres institutions sociales.
- Départements d'outre-mer*
- Dette* (remise de).
- Election de domicile*.
- Emploi* (réinsertion professionnelle).
- Etranger*.
- Evaluation* (de l'application de la loi relative au R.M.I.).
- Formation*.
- Financement* (de l'allocation, de l'insertion).
- Hébergement et hospitalisation* (voir réduction).
- Inciation financière*.
- Indus* (répétition de l').
- Information* (sur les conditions d'ouverture du droit).
- Insertion* (voir contrat).
- activités d'insertion sociale et professionnelle.
- Logement* (diminution sociale du).
- Montant* (de l'allocation).
- Organismes instructeurs* (C.C.A.S., service départemental d'action sociale...).

- L. 2, L. 11, L. 36, L. 37, L. 47, L. 50, circulaire du 14 décembre 1988, pages 137 à 140 ; circulaire du 9 mars 1989, pages 183 à 191.
- L. 89-18 du 13 janvier 1989, article 52 ; D. 89-129 et D. 89-130 du 27 février 1989, circulaire du 9 mars 1989, page 164, circulaire du 3 mars 1989, pages 199 à 207.
- L. 12 et L. 21.
- L. 19 et L. 20.
- L. 40, L. 42.
- L. 37 et L. 48.
- L. 51, décret du 20 janvier 1989, arrêté du 3 mars 1989.
- L. 29, D. 88-1111, article 36.
- L. 15, D. 88-1114.
- Circulaire du 9 mars 1989, page 164.
- L. 8, circulaire du 14 décembre 1988, page 97.
- L. 52.
- L. 37, circulaire du 9 mars 1989, page 167.
- L. 2, L. 41, L. 42, L. 43.
- L. 26, D. 88-1111, articles 29 à 33.
- L. 8, D. 88-1111, article 10.
- L. 25, L. 29, D. 88-1111, article 35.
- L. 18.
- L. 2, L. 11, L. 34, L. 37, L. 49, L. 50.
- Circulaire du 9 mars 1989, page 169.
- L. 3, D. 88-11112 du 12 décembre 1988.
- L. 12, D. 89-73 du 3 février 1989, circulaire du 14 décembre 1988, page 113 ; circulaire du 9 mars 1989, page 154.

- Organisme payeur*.
- Ouverture du droit* :
- date, durée ;
 - décision du préfet ;
 - première attribution ;
 - prorogation, renouvellement.
- Paiement* (de l'allocation) :
- acompte et avance ;
 - seuil de versement ;
 - liquidation ;
 - versement à un tiers ;
 - révision périodique (trimestrielle).
- Parent isolé* (allocation de).
- Pénalités*.
- Prescription* (pour le paiement).
- Programme départemental d'insertion*.
- Recours* (commission départementale et commission centrale d'aide sociale).
- Renouvellement* du droit.
- Résidence* (et sans résidence stable).
- Ressources* :
- assiette ;
 - exclusions totales ;
 - exclusions partielles ;
 - période de référence ;
 - neutralisation des ressources interrompues.
- Révision*.
- Santé* (accès aux soins).
- Secret professionnel*.
- Subsidiarité, subrogation* (faire valoir ses droits aux prestations sociales et aux créances alimentaires).

- L. 19, L. 20, D. 88-1111 du 12 décembre 1988.
- L. 6, D. 88-1111, article 25.
- L. 13, L. 14, D. 88-1111.
- L. 24.
- L. 25, D. 88-1112.
- D. 88-1111, articles 22 à 28.
- L. 31 et D. 88-1115 du 12 décembre 1988.
- L. 17 et D. 88-1111, article 26.
- L. 50.
- L. 33.
- L. 28.
- L. 38, L. 39, décret 89-40 du 26 janvier 1989, circulaire du 9 mars 1989, page 155.
- L. 27.
- L. 14, D. 88-1111.
- L. 2, L. 15, D. 88-1114, circulaire du 14 décembre 1988, annexe I, page 142 ; circulaire du 9 mars 1989, page 182.
- L. 9, D. 88-1111, arrêté du 12 décembre 1988, circulaire du 14 décembre 1988, pages 107 à 109.
- L. 16, circulaire du 14 décembre 1988, page 123.
- Circulaire du 9 mars 1989, page 175.
- L. 21, L. 22.
- L. 23, circulaire du 14 décembre 1988, page 103.

Succession et cession d'actif (recours sur), hypothèque légale, nantissement, prescription.	L. 30.
Suspension (établissement péniten- tiaire).	L. 26, D. 88-1111, article 34.
Travaux d'intérêt général.	L. 37, L. 48, circulaire du 9 mars 1989, page 165.
Tutelle (aux prestations sociales).	L. 31, L. 32.

SOMMAIRE DES TEXTES

I. - Textes parus au *Journal officiel*

Pages

1. Lois

1.1. Loi n° 88-1088 du 1 ^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion	3
1.2. Article 52 de la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social	19

2. Décrets

2.1. Décret n° 88-1106 du 7 décembre 1988 instituant une délèga- tion interministérielle au revenu minimum d'insertion	23
2.2. Décret du 7 décembre 1988 portant nomination du délégué interministériel au revenu minimum d'insertion	27
2.3. Décret n° 88-1111 du 12 décembre 1988 relatif à la détermi- nation du revenu minimum d'insertion et à l'allocation de revenu minimum d'insertion et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)	29
2.4. Décret n° 88-1112 du 12 décembre 1988 relatif au montant de l'allocation de revenu minimum d'insertion	43
2.5. Décret n° 88-1113 du 12 décembre 1988 modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux conditions d'attribution de l'al- location de logement familiale	45
2.6. Décret n° 88-1114 du 12 décembre 1988 relatif aux conditions d'élection de domicile des personnes sans résidence stable demandant le bénéfice de l'allocation de revenu minimum d'in- sertion, modifié par le décret n° 89-73 du 3 février 1989	47
2.7. Décret n° 88-1115 du 12 décembre 1988 relatif à l'organisa- tion du mandatement de l'allocation de revenu minimum d'in- sertion à un organisme agréé pour son reversement à son bénéfi- ciaire, modifié par le décret n° 89-73 du 3 février 1989	51
2.8. Décret n° 88-1118 du 14 décembre 1988 modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif aux conditions parti- culières d'attribution de l'aide personnalisée au logement	55
2.9. Décret n° 89-8 du 5 janvier 1989 modifiant le code de la sécu- rité sociale (partie Décrets) et relatif à la protection contre les accidents du travail des personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion	57
2.10. Décret du 20 janvier 1989 portant application aux départe- ments d'outre-mer de la loi n° 88-1088 du 1 ^{er} décembre 1988	59
2.11. Décret n° 89-39 du 26 janvier 1989 relatif aux commissions locales d'insertion instituées par l'article 34 de la loi n° 88-1088 du 1 ^{er} décembre 1988	63

	Pages
2.12. Décret n° 89-40 du 26 janvier 1989 relatif aux conseils départementaux d'insertion institués par l'article 35 de la loi n° 88-1088 du 1 ^{er} décembre 1988 et aux programmes départementaux	66
2.13. Décret n° 89-73 du 3 février 1989 relatif aux conditions d'agrément des associations ou organismes à but non lucratif auprès desquels les demandes d'allocations de revenu minimum d'insertion peuvent être déposées et portant modification des décrets n° 88-1114 et n° 88-1115 du 12 décembre 1988	71
2.14. Décret n° 89-129 du 27 février 1989 relatif au contrat de retour à l'emploi	75
2.15. Décret n° 89-130 du 27 février 1989 relatif au montant de l'aide forfaitaire prévue à l'article 6 du décret relatif aux contrats de retour à l'emploi	79

3. Arrêtés

3.1. Arrêté du 6 décembre 1988 pris en application de l'article R. 242-13 du code de la sécurité sociale	83
3.2. Arrêté du 12 décembre 1988 relatif à la neutralisation de certaines prestations pour le calcul de l'allocation de revenu minimum d'insertion	85
3.3. Arrêté du 12 décembre 1988 fixant le revenu cadastral plafond prévu à l'article 14 du décret n° 88-1111 du 12 décembre 1988 relatif à la détermination du revenu minimum d'insertion et à l'allocation de revenu minimum d'insertion et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)	87
3.4. Arrêté du 5 janvier 1989 relatif à la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles due pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion	89
3.5. Arrêté du 3 mars 1989 fixant la superficie plafond prévue à l'article 4 du décret du 20 janvier 1989 portant application aux départements d'outre-mer de la loi n° 88-1088 du 1 ^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion	91

4. Circulaires

4.1. Circulaire du 14 décembre 1988 relative à la mise en place du revenu minimum d'insertion	95
4.2. Circulaire du 9 mars 1989 relative à la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion : dispositif d'insertion	147
4.3. Circulaire C.DE 89/20 du 3 mars 1989 relative à la mise en œuvre du contrat de retour à l'emploi	199

II. - Instructions et lettre non publiées au *Journal officiel*

1. Instruction du 7 décembre 1988 relative à la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion (signée : Pierre Joxe et Claude Evin)	217
---	-----

	Pages
2. Instruction du 16 décembre 1988 relative à la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion (signée : Jean-René Brunetière et François Rousseley)	221
3. Lettre du 31 janvier 1989 relative à l'affiliation à l'assurance personnelle des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (signée : Michel Lagrave)	225
4. Instruction du 28 février 1989 relative au revenu minimum d'insertion et aux allocations mensuelles de l'A.S.E. (signé : Martine Girard et Bertrand Fragonard)	230